

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale.

### Attribution des marchés à procédure adaptée :

Numéro arrêté	Fournisseur ou prestataire	Objet marché	Montant HT	Montant TTC	Date décision
2019-13	ALGECO SAS (71)	Location bâtiments modulaires (fourniture et pose) pour une durée de 12 mois.	91 859,64€	110 231,57€	30 09 2019

### Autre décision

- Arrêté n° CPTA 7/2019 concernant la vente du véhicule Renault Master acquis en 2004 et cédé à la SAS DAP CITROEN pour un montant de 300€ TTC (reprise suite à procédure d'achat véhicule neuf).

### ➤ ADMINISTRATION GENERALE

- 1°) Le Conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à 5 et décide que le tableau s'établira de la manière suivante :  
1<sup>ère</sup> adjointe : Angélique ROYER, 2<sup>ème</sup> adjoint : Daniel JUIN, 3<sup>ème</sup> adjointe : Laurence MANOIR, 4<sup>ème</sup> adjoint : Michel LHERAHOUX, 5<sup>ème</sup> adjointe : Anne MONTAÑOLA.
- 2°) Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place de la procédure d'encaissement des CESU préfinancés électroniques pour le paiement des factures par les usager
- 3°) Le Conseil Municipal décide de maintenir l'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé mis en place par Grand Poitiers (CEP).
- 4°) Le Conseil Municipal adopte la motion relative à la restructuration des services des finances publiques de la Vienne.

### ➤ AFFAIRES SCOLAIRES

- 5°) Le Conseil Municipal décide de verser une participation de 234.05€ à la commune de Mirebeau dans le cadre des frais de scolarité d'un enfant scolarisé en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

### ➤ CULTURE

- 6°) Le Conseil municipal décide de fixer à 15€, par an et par famille, le montant annuel de l'abonnement à la bibliothèque au titre de l'année 2020 (tarif inchangé depuis 2016).

➤ ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- 7°) Le conseil municipal décide d'attribuer aux lauréats du concours des maisons fleuries 2019 des prix par catégorie et par style de fleurissement, sous forme de chèques-cadeaux ainsi qu'une plante, pour un coût total de 455€.
- 8°) Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation des orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal.

➤ FINANCES ET FISCALITE

- 9°) Le Conseil Municipal décide de fixer à 36€ le coût horaire 2020 de la main d'œuvre communale.
- 10°) Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur des recettes irrécouvrables d'un montant de 366.72€ (Budget 2019).
- 11°) Dans le cadre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.), le Conseil Municipal décide de reconduire la convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale avec le cabinet CTR au titre de l'exercice 2020.
- 12°) Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2020 de location des salles communales qui évoluent d'environ 1%.
- 13°) Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs 2020 des concessions dans les cimetières et des prestations funéraires de la manière suivante :

Concessions en pleine terre	Simple (2m <sup>2</sup> )	Double (4m <sup>2</sup> )
Cinquantennaires	<b>332€</b>	<b>665€</b>
Trentennaires	<b>170€</b>	<b>337€</b>
Temporaires (10 ans)	<b>69€</b>	<b>137€</b>

Columbarium (la case) :

10 ans : 302€

30 ans : 529€

Caveau d'attente (par jour) : 6.87€

Ouverture de case : 68€

Enfouissement des cendres dans le jardin du souvenir : 103€

Vacation funéraire : 25€

Plaque de colonne funéraire : 26€

- 14°) Le Conseil Municipal approuve la création d'un groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques et autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

➤ INTERCOMMUNALITE

- 15°) Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 26 septembre 2019 (17 pour, 11 contre et une abstention).

➤ VOIRIE, RESEAUX ET URBANISME

16°) Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des droits de place et de diverses prestations voirie pour 2020 de la manière suivante :

Droits de place :

- Le mètre linéaire           **0.75€TTC**
- Forfait gros tonnage   **19,20€TTC**

Voirie communale :

- Fourniture et pose de buses (diamètre 300mm/ml)           **365€TTC**
- Abaissement bordure (forfait)                                   **848€TTC**
- Intervention forfaitaire des services techniques (hors main d'œuvre) en cas de défaillance ou manquements d'entreprises ou de particuliers : Forfait de **589€TTC**

17°) Le Conseil Municipal décide de renouveler le partenariat avec SOREGIES dans le cadre des illuminations de fin d'année et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de mécénat à intervenir.

18°) Dans le cadre de la gestion des eaux usées et pluviales sur le secteur de la Rivardière, le Conseil Municipal autorise l'échange de terrains entre Monsieur Michel ALIX (propriétaire du terrain cadastré YR 1p d'une surface de 2 699m<sup>2</sup>) et la commune (terrain cadastré AS90 d'une surface de 4 396m<sup>2</sup>) pour une rétrocession future à Grand Poitiers Communauté urbaine et AUDACIA.

➤ Questions diverses

Néant.

Fait à Migné-Auxances, le 2 décembre 2019

Le Maire,  
Florence JARDIN